



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2024-037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 02 juillet 2024

Date de convocation : 27/06/2024

Date d'affichage 27/06/2024

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Procurations : 0

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 02 juillet à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER, Monsieur Georges MARCOS, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF ;

Étaient absents excusés :

Étaient absentes non excusées :

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Antoine CORBEAU a été élu secrétaire de séance.

Tarifs des prestations périscolaire / extra-scolaire / pause méridienne / Camps / Activité Ados au 1^{er} septembre 2024

Vu la délibération de la Commune de Cossé Le Vivien en date du 4 avril 2024 augmentant les tarifs des repas de la cuisine centrale de 5% au 1^{er} septembre 2024

Vu les inscriptions tardives de certaines familles ayant un impact sur l'organisation et la production des repas

Considérant la baisse du pouvoir d'achat

Après avis de la Commission Enfance jeunesse du 27 juin 2024

Le tarif des repas facturé aux familles ne subira pas d'augmentation au 1^{er} septembre.

Toute inscription hors délai pour le repas sera majorée de 50 %.

Pour rappel les prix des différents services sont repris ci-après :

Tarifs périscolaires :

	Quotient < 1000 €	Quotient > 1000 €
Garderie matin	1,00 €	1,10 €
Garderie soir	1,10 €	1,20 €
Goûters	Gratuit	Gratuit
Dépassement par ¼ d'heure	5,00 €	5,00 €

Tarifs Pause Méridienne :

	Enfants Commune Beaulieu/Oudon Quotient < 1000 €	Enfants Commune Beaulieu/Oudon Quotient > 1000 €	Enfants hors Commune de Beaulieu/Oudon Quotient < 1000 €	Enfants hors Commune de Beaulieu/Oudon Quotient > 1000 €
Repas midi enfant	4,30 €	4,50 €	4,30 €	4,50 €
Majoration repas	2,15 €	2,25 €	2,15 €	2,25 €
Repas midi adulte	7,25 €			

Tarifs extrascolaires :

	Enfants Commune Beaulieu/Oudon Quotient < 1000 €	Enfants Commune Beaulieu/Oudon Quotient > 1000 €	Enfants hors Commune Beaulieu/Oudon Quotient < 1000 €	Enfants hors Commune Beaulieu/Oudon Quotient > 1000 €
Journée vacances ou mercredi	5,00 €	6,00 €	6,00 €	7,00 €
Demi-journée vacances ou mercredi	2,50 €	3,50 €	3,00 €	4,00 €
Goûters	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Garderie matin	0,50 €	0,90 €	0,60 €	1,00 €
Garderie soir	0,60 €	1,00 €	0,70 €	1,10 €
Dépassement par ¼ d'heure	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Participation sortie ½ journée	4,00 €	4,00 €	5,00 €	5,00 €
Participation sortie journée	8,00 €	8,00 €	10,00 €	10,00 €

Tarifs Activités Adolescents 10 – 15 ans :

	Commune Beaulieu/Oudon Quotient < 1000 €	Commune Beaulieu/Oudon Quotient > 1000 €	Hors Commune Beaulieu/Oudon Quotient < 1000 €	Hors Commune Beaulieu/Oudon Quotient > 1000 €
Demi-Journée	3,00 €	4,00 €	3,50 €	4,50 €
Journée	6,00 €	8,00 €	7,00 €	9,00 €
Journée sortie	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €

Les enfants habitant hors Commune scolarisés à Beaulieu-sur-Oudon paieront le tarif Commune.

Les agents communaux qui inscriront leurs enfants au centre de loisirs seront facturés aux tarifs Commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider ces nouveaux tarifs applicables au 1^{er} Septembre 2024.

Monsieur Antoine CORBEAU s'est retiré du vote.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 04 juillet 2024

Le Maire, Anthony ROULLIER

